

AIDE AUX RIVERAINS

La loi de finance rectificative du 30 décembre 2003 transfère la gestion du dispositif de l'aide à l'insonorisation des riverains d'aéroport de l'ADEME vers les gestionnaires d'aéroport. Sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur, la gestion de ce dispositif est assurée depuis le mois de juin 2004 par la CCI. Les personnes souhaitant obtenir des renseignements ou déposer une demande d'aide à l'insonorisation doivent écrire à l'adresse ci-dessous :

Service Relations Riverains et Environnement

Aéroport Nice Côte d'Azur
06 281 Nice Cedex 3

Aide à l'insonorisation des riverains :

Tél. : 04.93.21.30.64

En 2009, 2500 logements sur 3700 restent à insonoriser et 67 dossiers ont reçu un avis favorable en 2009.

Demandes reçues éligibles : 82 (*demandes individuelles*) / 0 demandes groupées

Montant des frais de gestion : 142 438 euros

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis favorable en CCAR en 2009

Demandes individuelles

Pavillons : 2 pour un montant engagé de 15 856 euros

Appartements : 57 pour un montant engagé de 211 798 euros

Aide à l'insonorisation des riverains : **triplement des dossiers traités**

Un dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains financé par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) existe. Des établissements publics ont été soutenus pour réaliser des travaux d'insonorisation, comme par exemple l'école élémentaire Nice Flore, qui a été aidée au printemps 2012 à hauteur de 380 000 euros. A ce jour, le nombre de logements ayant bénéficié du dispositif d'aide à l'insonorisation s'élève à 1800. Avec la prise en charge à 100% du coût des travaux (jusqu'à un certain plafond) depuis 2012, c'est désormais un rythme annuel de 270 logements qui bénéficient d'une aide à l'insonorisation pour une dépense annuelle de 1,3 million d'euros.